



DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES ORIENTALES
ARRONDISSEMENT DE CERET

DECISION DU MAIRE
N°127/2022

Animations 2022. Signature d'un devis et d'un
contrat de prestation artistique avec la S.A.R.L
HYPNO-UP- Vincent Leclerc pour l'animation
Spectacle HYPNO-Vincent Leclerc le samedi 23
juillet 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 reçue en préfecture le 25 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du Mandat,

Vu Les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant les orientations de la ville de Banyuls sur mer dans le domaine de l'animation

Considérant la programmation des animations 2022 et notamment la programmation estivale,

ARTICLE 1^{er} : DECIDE de signer un devis et un contrat de prestation artistique avec la SARL HYPNO-UP-Vincent Leclerc pour le spectacle HYPNOS-Vincent Leclerc.

ARTICLE 2 : Précise que le spectacle est programmé le samedi 23 juillet 2022 à Banyuls sur Mer.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense de cette opération d'un montant total de 1 582,50 TTC (Mille cinq cent quatre-vingt deux euros cinquante centimes TTC) sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Banyuls sur mer, le mercredi 06 juillet 2022
Le Maire,